

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mercredi 15 février 2017 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Informations du Maire**
- 2) **Effacement des réseaux : Etude définitive rue Jules Grün Centre**
- 3) **Avis sur la demande de Permis de construire n°141021500006 pour la construction de 17 maisons (section B n°606 et 543).**
- 4) **Location du local de l'ancienne poste**
- 5) **Projet foire à tout organisée par l'Association des Parents d'Elèves**
- 6) **Projets de travaux**
- 7) **Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du mercredi 15 février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Considérant la nécessité et l'urgence d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une question supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir :

Projet définitif d'effacement des réseaux rue Jules Grün Centre (1^{ère} partie).

Etaient présents : M David Pottier, Maire, MM Alain Testard, M Christian Guiot et Louis Bajard, Adjoint
Mmes Valérie Bazin, Carole Gauchard et Françoise Lépy
MM Claude Bouty, Bruno Dufeil, Jacques Lépy, Sébastien Sochon
Lucien Tiphagne et Joseph Wess, Conseillers.

Absents excusés : Mme Lydie Candavoine qui donne procuration à Mme Carole Gauchard
M Philippe Elie

Absent :

Secrétaire de séance : M Christian Guiot

1) Informations du Maire

Le dimanche 2 avril prochain L'association Breuil en'Zic organise une animation dans le bourg avec fanfare, concert et barbecue devant le bar.

La circulation se fera sur une voie.

Elle organise également un concert dans la salle des fêtes le samedi 3 juin prochain.

A compter du 2 mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) seront instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.

Les dépôts de demandes de CNI qui s'effectuent actuellement sous forme papier seront pris en charges uniquement par les mairies disposant d'une station biométrique (Lisieux, Pont l'Evêque ou toute autre commune équipée).

Pour maintenir un service de proximité la mairie continuera à délivrer les formulaires de demande de CNI et à aider les usagers à les compléter.

MOTION : il est anormal d'être devant le fait accompli. C'était un service de proximité et cela est très préjudiciable pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Le Conseil Municipal fait part de sa ferme opposition à cette réforme.

Le vote du budget se fera fin mars ou début avril.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, il sera nommée la commission « Action Sociale » qui remplacera le Centre Communal d'Action Sociale celui-ci ayant été dissout.

Travaux d'aménagement du Bourg :

Réunion avec l'Agence Routière Départementale pour présenter le projet et pour donner les avis techniques
Ces travaux sont inscrits dans le contrat de ruralité avec la communauté de communes.

Il sera créé une commission Travaux Bourg.

Il faudra prévoir une réunion un lundi soir avec les commerçants.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Me Lemée.

Suite à l'arrêt de distribution d'essence chez Monsieur Hervouet, il demande si la commune est intéressée par la reprise de la distribution de carburant par le biais d'une station 24h/24h. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

2) Effacement des réseaux : Etude définitive rue Jules Grün Centre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **95 044.43 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale est estimée à **39 236.19 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Vu la délibération n° 2016/3 du 25 février 2016,

Vu la délibération n° 2016/52 du 15 décembre 2016,

Après entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation
 - Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE

sur une durée de 10 ans, soit par an : 4 717.81 € (1)

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 376.11 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

(1) Montant estimé, le taux d'intérêt utilisé pour cette simulation est actualisé lors du règlement des travaux.

3) Avis sur la demande de Permis de Construire n°141021500006 pour la construction de 17 maisons (section B n° 606 et 543)

Le dossier a été étudié par la commission urbanisme de la commune les 25 janvier et 1^{er} février 2017 qui a émis un avis défavorable.

Une partie du projet est située en zone 2 AU et ne respecte pas les orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'implantation de certaines maisons (15-1-2) par rapport aux limites séparatives de la parcelle ne respecte pas l'article U.7 du PLU.

Il y a un problème de retournement pour les véhicules de secours et de collecte des ordures ménagères (article U.3 du PLU).

Il n'y a pas eu d'étude sur la capacité du poteau incendie envisagé.

De plus ce projet nécessite un déplacement et un renforcement de la conduite d'eau potable et une extension de l'alimentation électrique.

Il y a un problème pour le réseau d'eau pluviale de la future voirie et pour les dernières maisons dans le réseau public route de Norolles RD 263 A, du fait du dénivelé du terrain. Il est interdit d'évacuer l'eau chez les riverains, dans le bas de la parcelle.

Ce terrain avait été classé en zone Ub pour permettre le développement de la maison de retraite, par conséquent la nature du projet, d'une densité trop forte par rapport à l'environnement et l'harmonie des lieux, n'est pas conforme à la volonté du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, émet un avis défavorable à cette demande de Permis de Construire.

4) Location du local de l'ancienne poste

Le bail de location du local de l'ancienne poste de l'association « Allez vers le Mieux Etre » est résilié au 28 février prochain.

Pour un nouveau bail une proposition est faite avec une baisse du loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des votants (11 pour et 3 contre) décide

- de maintenir le loyer au prix actuel, à savoir 300.00 € mensuel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la location de ce local

5) Projet foire à tout organisée par l'Association des Parents d'Elèves

Le Conseil Municipal est favorable à l'organisation d'une foire à tout, dans le bourg, organisée par l'Association des Parents d'Elèves en septembre prochain. Il faudra être vigilant au niveau de la circulation (déviation, accessibilité aux commerces).

6) Projets de travaux

Travaux prévus :

- Entrée de la salle des fêtes (suppression de la grille)
- Démolition du garage près de l'église
- Logement au-dessus de la bibliothèque notamment la salle de bain
- Assainissement Chemin du Calvaire

7) Questions Diverses

Le chauffe-eau dans un des appartements au-dessus de la mairie fonctionne mal.

Suite à la question posée, Monsieur le Maire indique que la date de l'inauguration du nouveau local dans l'enceinte de l'école est fixée au 10 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30

Le Maire,
David POTTIER